

CATALOGUE

des Formations



2026





Le mot du
Président de
la Commission

Votre fédération vous présente son catalogue des formations pour cette nouvelle année. Chaque saison de chasse nous rappelle l'importance de la vigilance, du respect des règles et de la sécurité pour tous. Parce que la chasse est un loisir partagé, elle doit rester exemplaire dans tous les domaines.

Vous le savez, à l'horizon 2030, chaque chasseur devra, pour pouvoir valider son permis, avoir suivi la formation décennale obligatoire.

Tout est mis en œuvre pour que vous puissiez avoir facilement accès à cette formation, soit en ligne, soit en présentiel. Dès maintenant, nous vous invitons à anticiper cette échéance et également à renforcer vos connaissances en consultant ce catalogue où vous trouverez une formation qui

vous convient.

Former, informer et accompagner, tels sont nos engagements pour que la chasse dans la Nièvre reste, une pratique sûre, moderne et respectueuse. En 2026 continuons de faire ensemble la sécurité notre priorité. Comme les autres années, nous vous donnons rendez-vous avec les formateurs, sur le terrain ou à la Fédération.

Guy ROBLIN

CALENDRIER DES FORMATIONS 2026

N°	Formations	Dates	Pages
1	Permis de chasser	Voir P 5	4 - 5
2	Chasse accompagnée	11/07/2026 ou 19/09/2026	6
3	Piègeage	21/03/2026 et 28/03/2026	7
4	Sécurité décennale obligatoire	Voir page 8	8
5	Responsable/chef de battue et chef de ligne	20/06/2026	9
6	Gardes particuliers	du 29/06/2026 au 02/07/2026	12 - 13
7	Hygiène et pathologie du gibier	06/06/2026	14
8	Tir d'été à l'approche ou à l'affût	16/05/2026	15
9	Régulation des corvidés	27/02/2026	16
10	Élevage de faisaneaux et perdreaux sous poule naine	24/05/26	16
11	Chasse à l'arc	16/05/2026 ou 12/09/2026	17
12	Recherche du grand gibier blessé	04/07/2026	18
13	Brevet grand gibier	Voir page 19	19

Les formations **en gras** dans le tableau correspondent aux formations dont l'État nous délégue la charge.
Pour les formations Piègeage et Élevage de faisaneaux et perdreaux sous poule naine, la caution est de 50 €.
Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), reportez-vous aux pages 10 et 11.

GÉNÉRALITÉS

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), dégrafez le bulletin d'inscription en pages centrales, et renvoyez-le au siège de la Fédération (sauf pour une inscription au permis de chasser où vous devez vous reporter à la page 5 et au paragraphe inscription). Vous recevrez une convocation à ladite formation. (Catalogue disponible sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com).

Inscrivez-vous assez rapidement pour être sûr d'avoir une place.



CIRCULATION DU CATALOGUE DES FORMATIONS

Le catalogue des formations est distribué à diverses occasions et téléchargeable sur le site web de la FDC 58. Nous souhaitons qu'un maximum de chasseurs prennent connaissance de ce catalogue. Merci de le faire circuler autour de vous.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les formations sont dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec l'OBF, les associations départementales de chasse spécialisée, la Fédération de pêche et les sapeurs pompiers.

Formation et examen pour femmes enceintes :

Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2 - 3ème alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.»



1 - PERMIS DE CHASSER



Objectif : obtenir son permis de chasser.

Public : toute personne intéressée. Formation et examen à partir de 15 ans, permis délivré par l'OFB à 16 ans révolus.

PROGRAMME

■ 1er rendez-vous : Formation initiale (FDC 58)

8 h 00 : Accueil des candidats, émargement.

8 h 15 : Présentation du permis de chasser et de l'examen pratique.

9 h 00 : Présentation des documents pour chasser, du système fédéral et des armes/munitions.

10 h 00 : Pause.

10 h 10 : Présentation des notions de sécurité, vidéo de la partie pratique, examen blanc.

12 h 00 : Repas.

13 h 00 : Démonstration du parcours pratique et initiation à la manipulation des armes + atelier « chasse en battue ».

16 h 00 : Fin de la journée de formation.

■ 2ème rendez-vous : Formation pratique 1 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.

7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement.

8 h 00 ou 13 h 30 : Mise en pratique pour les candidats, **3 fois le parcours en individuel dont un type examen (qui déterminera, en fonction du résultat et de votre travail personnel, la présentation ou non à l'examen)**.

12 h 00 ou 16 h 30 : Fin de la demi-journée de formation.

■ 3ème rendez-vous : Formation pratique 2 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.

7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement, point sur les convocations à l'examen.

8 h 00 ou 13 h 30 : 2 tours individuels par candidat, dont un en simulation d'examen.

12 h 00 ou 16 h 30 : Fin de la demi-journée de formation

■ 4ème rendez-vous : Examen du permis de chasser (OBF)

Convocations par heure sur plusieurs jours :

• Les jours et horaires de l'examen sont imposés par les services de l'OFB et les convocations sont elles aussi adressées par l'OFB.

• La durée de l'examen est d'environ 45 minutes.

• L'examen du permis de chasser : une partie pratique sur 21 points et une partie théorique sur 10 points, qui comprend une question éliminatoire.

Vous obtenez votre permis de chasser si votre note est supérieure ou égale à 25/31 et si vous avez bien répondu à la question éliminatoire. Les formations et examen du permis de chasser ne vous apprennent pas à chasser, mais à ne pas être dangereux avec une arme de chasse. C'est ce dernier critère qui est noté à l'examen.

! Le permis de chasser est obtenu après la réussite à un examen d'État.

! Pour obtenir cet examen, le candidat doit obligatoirement, en plus des formations obligatoires, fournir un travail personnel tant sur la partie théorique que sur la partie pratique qui sera déterminant pour la présentation ou non à l'examen

CALENDRIER

Dates : 6 sessions par an (de janvier à décembre).

Durée : une session s'étend sur une durée d'environ 1 mois et demi.

	Formation initiale (obligatoire)	Formation pratique 1 (obligatoire)	Formation pratique 2 (obligatoire)	Examen
Durée	1 journée	½ journée	½ journée	Environ 45 minutes
SESSION 1	Samedi 17 janvier 2026	Du mercredi 21/01/26 au samedi 24/01/26	Du jeudi 05/02/26 au samedi 07/02/26	Du mardi 10/02/26 au vendredi 13/02/2026
SESSION 2	Samedi 14 février 2026	Du mercredi 11/03/26 au samedi 14/03/26	Du jeudi 02/04/26 au samedi 04/04/26	Du mardi 07/04/2026 au vendredi 10/04/2026
SESSION 3	Samedi 11 avril 2026	Du mercredi 20/05/26 au samedi 23/05/26	Du jeudi 11/06/26 au samedi 13/06/26	Du mardi 16/06/2026 au vendredi 19/06/2026
SESSION 4	Samedi 25 juillet 2026	Du mardi 28/07/26 au vendredi 31/07/26	Du jeudi 03/09/26 au samedi 05/09/26	Du mardi 08/09/2026 au vendredi 11/09/2026
SESSION 5	Samedi 12 septembre 2026	Du mercredi 30/09/26 au samedi 03/10/26	Du jeudi 29/10/26 au samedi 31/10/26	Du mardi 03/11/2026 au vendredi 06/11/2026
SESSION 6	Samedi 24 octobre 2026	Du mercredi 18/11/26 au samedi 21/11/26	Du jeudi 03/12/26 au samedi 05/12/26	Du lundi 07/12/2026 au mercredi 09/12/2026 + vendredi 11/12/2026

Inscription :

Les candidats doivent obligatoirement passer par le site <https://permischasser.ofb.fr/> pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser.

Après votre inscription en ligne, vous devrez télécharger et imprimer le Cerfa pré-rempli, faire signer par votre médecin le certificat médical se trouvant au dos de celui-ci puis nous renvoyer le dossier papier original avec l'ensemble des pièces demandées.

Un chèque de caution de 100 € sera à joindre avec le reste du dossier (restitué le jour de la validation annuelle du permis de chasser)

Votre inscription sera validée seulement après réception du dossier papier COMPLET. Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Permis de chasser ».

Besoins particuliers :

Se présenter avec :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- sa convocation aux formations et à l'examen,
- une tenue adaptée (formations initiale et pratique).



Contact à la FDC 58 : Élodie BAUVILLER (Secrétaire) 03.86.36.93.16

2 - CHASSE ACCOMPAGNÉE



Objectif : découvrir la chasse par le biais de la chasse accompagnée (formation obligatoire pour les candidats et les accompagnateurs).

Public : toute personne à partir de 14 ans et 6 mois, attestation délivrée à partir de 15 ans révolus.

PROGRAMME

- 8 h 00 ou 13 h 30 : Accueil des candidats et accompagnateurs.
- 8 h 05 ou 13 h 35 : Composition des groupes et présentation des fondamentaux.
- 8 h 45 ou 14 h 15 : Démonstration.
- 9 h 15 ou 14 h 45 : Mise en situation des candidats et accompagnateurs.
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Partie administrative et attestation de participation.

Nombre de places : 15 candidats / demi-journée.

Date : samedi 11 juillet ou samedi 19 septembre 2026



Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le formulaire via le menu « Réglementation », rubrique « Formulaires » puis « Formations » sur www.chasse-nature-58.com,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. La présence des accompagnateurs est obligatoire. Prévoir une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

3 - PIÉGEAGE



Objectif : former des piégeurs agréés conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007.

Public : personnes de 16 ans au moins désirant piéger. Formation possible dès 15 ans, l'agrément sera délivré à 16 ans révolus.

PROGRAMME

La formation obligatoire est dispensée sur deux samedis.

1er samedi

- 8 h 00 : Accueil des participants et présentation de la formation.
- 8 h 15 : Législation relative aux techniques de piégeage.
- 12 h 00 : Repas.
- 13 h 30 – 17 h 30 : Biologie et connaissance des espèces.

2ème samedi

- 8 h 00 : Pratique (manipulation des pièges).
 - 12 h 00 : Repas.
 - 13 h 30 – 17 h 30 : Application puis contrôle des connaissances.
- Nombre de places : 40 candidats par formation.

Dates : 1 session est programmée (soit 2 jours de formation).

> les samedi 21 et 28 mars 2026.



Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
- Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. Prévoir une tenue adaptée. Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation). Vente de matériel de piégeage à prix coûtant.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

4 - SÉCURITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Objectif : remise à niveau sur les règles élémentaires de sécurité à la chasse

Public : **OBLIGATOIRE** pour tous les chasseurs nivernais, avant 2030

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 octobre 2021.

- > **Module 1** : objectifs et enjeux de cette formation, bilan des accidents de la dernière saison
- > **Module 2** : reconstitution d'accidents réels via Cinématir et explications
- > **Module 3** : consignes de sécurité, prévenir les risques et accidents
- > **Module 4** : le réseau fédéral, préconisations et obligations du SDGC de la Nièvre

Lieu : Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com

CALENDRIER

Mercredi 18 février 2026 de 17 h 30 à 20 h 30

Mercredi 15 avril 2026 de 17 h 30 à 20 h 30

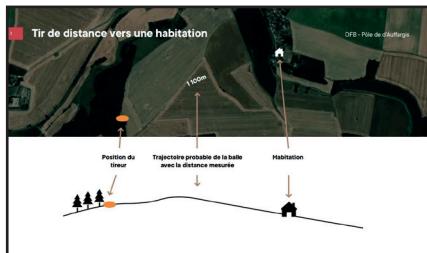
Mercredi 24 juin 2026 de 17 h 30 à 20 h 30

Samedi 4 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 30

Samedi 4 juillet 2026 de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi 16 septembre 2026 de 17 h 30 à 20 h 30

Mercredi 25 novembre 2026 de 17 h 30 à 20 h 30



Face à la baisse du nombre d'inscriptions en présentiel, la formation est désormais ouverte en distanciel. Afin d'obtenir votre lien de connexion, merci d'écrire un mail avec vos coordonnées. Vous recevrez un lien, valable 3 mois.

@ Contact à la FDC 58 : Romane BOISMENU :
03.86.36.33.37 ou 06.76.93.51.40

5 - RESPONSABLE / CHEF DE BATTUE ET CHEFS DE LIGNE



Objectif : former, sensibiliser à la sécurité à la chasse.

Public : responsables de chasse et chefs de lignes des CTL 18 ; 19 ; 20 et 24 en priorité. Les autres territoires de chasse seront les bienvenus.

PROGRAMME

8 h 30 : Accueil des participants, présentation de la journée, projection d'un film sur la sécurité.

9 h 20 - 12 h 00 : Statistiques accidents, législation, réglementation.

13 h 30 - 17 h 10 : Mise en situation sur le terrain du responsable de battue et de ses chefs de lignes (rond du matin, consignes de sécurité, prélèvement de la journée, etc.) et échanges entre les participants et intervention SDIS 58 module d'une heure «Secours à la personne en contexte d'action de chasse».

Lieu : sur un territoire de chasse choisi sur les CTL 18 ; 19 ; 20 et 24 (communiqué ultérieurement).

Nombre de places : 45 personnes.

Date : samedi 20 juin 2026.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.



@ Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS 2026 (DÉTACHABLE)

NOM : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 COMMUNE : _____

Date de naissance : _____
 Numéro de téléphone : _____
 Adresse e-mail : _____

Cochez la (ou les) formation(s) qui vous intéresse(nt)

N° FORMATIONS	COÛT	DOCUMENT(S) À JOINDRE AU BULLETIN	DATES	✓
1 Permis de chasser	Voir cerfa Joindre un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FDC 58.	L'inscription n'est pas possible via ce bulletin, se référer au paragraphe inscription de la page 5	Voir P 5	
2 Chasse accompagnée	Offert	Cerfa	11/07/2026 ou 19/09/2026	
3 Piégeage	Offert, joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58.	Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs	21/03/2026 et 28/03/2026	
4 Sécurité décennale obligatoire	Offert		Voir P 8	
5 Responsable/chef de battue et chef de ligne	Offert		20/06/2026	
6 Gardes particuliers	Offert	Formulaire sur site FDC 58	Du 29/06/2026 au 02/07/2026	
7 Hygiène et pathologie du gibier	Offert		06/06/2026	
8 Tir d'été à l'approche ou à l'affût	Offert		16/05/2026	
9 Régulation des corvidés	Offert		27/02/2026	
10 Élevage de faisaneaux et perdreaux sous poule naine	Offert		25/04/2026	
11 Chasse à l'arc	Offert	Cerfa 10804*03 + pièce d'identité	16/05/2026 ou 12/09/2026	
12 Recherche du grand gibier blessé	Offert		04/07/2026	
13 Brevet grand gibier	Offert		Voir P 19	

INSCRIPTION

Il vous suffit de remplir ce bulletin d'inscription et l'envoyer à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

N'oubliez pas de cocher la ou les cases correspondantes à la ou aux formations auxquelles vous souhaitez participer, ainsi que de joindre un chèque libellé à l'ordre indiqué dans la colonne COÛT.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre - Forges - 36, Route du Morvan - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

6 - GARDES PARTICULIERS

Objectif : obtenir la reconnaissance d'aptitudes techniques à la fonction de garde particulier.

Public : futur garde particulier promis à un territoire à garder ou garde particulier (chasse, pêche) souhaitant une remise à niveau.

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006.

> **Module 1** : Notions juridiques de base et droits et devoirs des gardes particuliers.

> **Module 2** : Police de la chasse.

> **Module 3** : Police de la pêche en eau douce.

Ces modules sont dispensés par la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Départementale de la Pêche de la Nièvre.



■ 1ère Journée : Module 1

Notions juridiques de base et droits et devoirs des Gardes Particuliers

8 h 30 : Accueil des participants.

8 h 45 : Notions juridiques de base :

- Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- La police judiciaire et ses agents ;
- La procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- L'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 45 : Droits et devoirs du garde particulier.

- Place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

17 h 00 : Déontologie et technique d'intervention ;

- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;

- Communication et présentation.

■ 2ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

11 h 00 : Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Notions d'écologie (suite).

17 h 00 : Fin de la deuxième journée.

■ 3ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Réglementation de la chasse.

Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 00 : Fin de la formation (modules 1 et 2) et remise de supports de formations.

■ 4ème Journée : Module 3

Police de la pêche en eau douce

8 h 00 : Accueil des participants.

Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles ;

Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde pêche particulier.

12 h 00 - 13 h 30 : Repas.

14 h 00 : La réglementation de la pêche en eau douce ;

Les conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 30 : Fin de la troisième journée et remise d'un support de formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

Dates : du lundi 29 juin au jeudi 2 juillet 2026

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue. Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de votre coupon ou dossier d'inscription.

Besoins particuliers :

- Se présenter avec une pièce d'identité avec photo et convocation.
- Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation).



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

7 - HYGIÈNE ET PATHOLOGIE DU GIBIER



Objectif : former des chasseurs référents à l'examen initial du gibier sauvage et à attester que le gibier que l'on cède sur le marché ou même à des proches, a fait l'objet d'une attention soutenue. La traçabilité de la venaison de gibier est, dans quelques cas, obligatoire.

Public : tout chasseur.

PROGRAMME

- 8 h 00 : Accueil des participants.
- 8 h 10 : Présentation du programme de formation.
- 8 h 25 : Diaporama hygiène et pathologie.
- 11 h 30 : Test de connaissances.
- 12 h 00 : Fin de la formation et remise d'un support et d'une attestation de stage.

Cette formation est assurée par le Docteur Dominique VAN DAMME, vétérinaire formateur à l'examen initial du gibier sauvage.

Elle est obligatoire pour les vendeurs de venaison.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

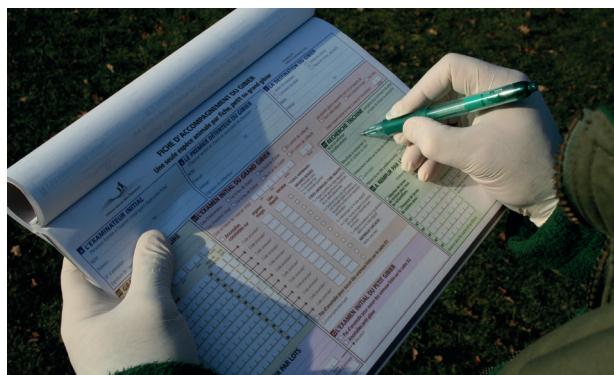
Nombre de places : 40 personnes.



Date : Samedi 6 juin 2026

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

8 - TIR D'ÉTÉ À L'APPROCHE OU À L'AFFÛT



Objectif : proposer une formation présentant les modes de chasses d'approche et d'affût (cervidés, sangliers et renards).

Public : tout public.

PROGRAMME

- 9 h 00 : Accueil des participants.
- 9 h 10 - 12 h 00 : Éthique de la chasse à l'approche, législation, armes, munitions et accessoires, connaissance des espèces, techniques des chasses à l'approche.
- Nouveauté - Partie pratique :**
- 13 h 30 - 16 h 30 : Partie pratique ; tir avec votre carabine au pas de tir à 100 mètres sur sanglier fictif à l'aide d'une canne de pirsch
- 16 h 30 : Fin de formation, remise d'une attestation de formation

A prévoir :

- Votre arme et vos munitions
- Une canne de pirsch si vous avez
- Votre permis de chasser avec la validation en cours et l'assurance

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 20 personnes.

Date : Samedi 16 mai 2026

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Bernard PERRIN (Président de l'ADCAAN) : 03.86.68.11.80

9 - RÉGULATION DES CORVIDÉS



Objectif : acquérir les connaissances réglementaires et pratiques pour une régulation efficace du corbeau freux et de la corneille noire. Découverte des techniques d'utilisation des formes plastiques de corvidés. Utilisation des boîtes à corvidés et grandes corbeautières.

Public : piégeurs, chasseurs, gardes particuliers, agriculteurs et propriétaires divers.

PROGRAMME

16 h 00 : Accueil des candidats, émargement.

16 h 15 : Connaissance des corvidés, réglementation relative au piégeage et à la destruction à tir, la pose des pièges.

17 h 00 : L'utilisation des appellants vivants et artificiels, le tir, les trucs et astuces. Vente de matériel à prix coûtant.

18 h 00 : Fin de la formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : samedi 28 février 2026.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

10 - ÉLEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE NAINE



Objectif : former à la technique d'élevage «sous poule naine».

Public : toutes personnes souhaitant acquérir les bases de cette technique toujours d'actualité.

PROGRAMME

9 h 00 à 12 h 00 : Les avantages de la technique, le matériel et les installations nécessaires, la phase d'adoption des œufs / des poussins, les premières semaines de la vie des poussins, l'acclimatation progressive au territoire, les précautions, les trucs et astuces...

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Date : samedi 25 avril 2026.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
- Cette formation sera dispensée par Philippe GAUTHIER, Président de la Commission Petit Gibier et éleveur de gibier en retraite.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

11 - CHASSE À L'ARC



Objectif : obtenir son attestation de formation pour pouvoir chasser à l'arc.

Public : personnes désirant chasser à l'arc.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants et composition des groupes.

9 h 30 : Partie théorique (1er groupe) : réglementation et différents matériaux. Partie pratique (2ème groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 30 : Partie théorique (2ème groupe) : réglementation et différents matériaux. Partie pratique (1er groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

17 h 00 : Remise d'un support de formation.

Nombre de places : 30 candidats par formation.

Dates : 2 formations sont programmées cette année, les formations ont lieu les samedis.

> Session 1 : samedi 16 mai 2026 assurée par l'Association Nivernaise des Chasseurs à l'Arc.

> Session 2 : samedi 12 septembre 2026 assurée par les Flèches du Morvan Association Chasse à l'Arc.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 :
Secrétariat 03.86.36.93.16

Christophe MOUSSY
(Président de l'ANCA) : 06.13.61.34.27

Thierry LADROUE
(Président de la FMACA) : 06.33.74.05.58



12 - RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Objectif : s'exercer au contrôle de tir et rechercher les animaux blessés.

Public : tout public.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants puis, en salle ; présentation des stages nationaux, chiens et dressage, nécessité de la recherche, comportement du chasseur, contrôle de tir et indices de blessures, pratique de la recherche, questions des participants...

11 h 15 : Sur le terrain, au poste : après le tir, le contrôle : recherche d'indices, balisage...

12 h 15 : Repas.

13 h 30 : Travail des chiens (en 2 groupes) sur pistes artificielles puis bilan de la journée.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

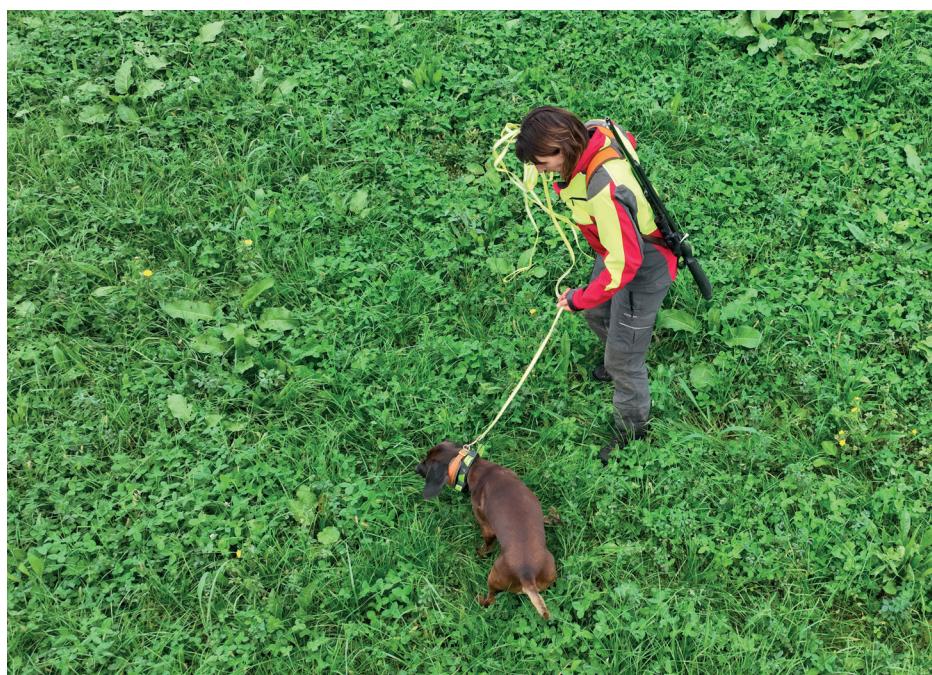
Nombre de places : 25 personnes.

Date : samedi 4 juillet 2026.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Besoins particuliers : Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Yves GANDOLFO (UNUCR) 06 20 53 12 65

14 - BREVET GRAND GIBIER PAR L'ADCGG 58



Objectif : La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Nièvre a mis en place le Brevet Grand Gibier dans le département.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Les formations seront dispensées à la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage à Forges.

Les inscriptions ont lieu dès maintenant et le vendredi 30 janvier 2026 à partir de 19 heures à la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage de Forges, ces inscriptions seront suivies d'un test de connaissances.

Public : chasseurs et tout public aimant la nature.

PROGRAMME

- Vendredi 30 janvier 2026 à 19 h : Présentation - Inscriptions - Test de connaissances
Jeudi 05 février 2026 à 19 h : Connaissances des espèces : Chevreuil - Sanglier
Jeudi 12 février 2026 à 19 h : Connaissances des espèces : Cerf - honneurs
Jeudi 19 février 2026 à 19 h : Connaissances des espèces : La petite faune sauvage - Le gibier de montagne
Jeudi 26 février 2026 à 19 h : Connaissances des espèces : Les prédateurs naturels - Le Loup
Jeudi 05 mars 2026 à 19 h : Pathologie du Grand Gibier – Vider un Chevreuil
Jeudi 12 mars 2026 à 19 h : Les chiens – La vénérerie – Les Trophées
Jeudi 19 mars 2026 à 19 h : La sylviculture (acte1) – La faune et la flore
Jeudi 26 mars 2026 à 19 h : La balistique – Les armes
Jeudi 02 avril 2026 à 19 h : Les munitions – Les optiques – Les modes de chasse
Jeudi 09 avril 2026 à 19 h : Tir à l'arc - Recherche au sang
Jeudi 16 avril 2026 à 19 h : La Sécurité – Les dentures
Jeudi 23 avril 2026 à 19 h : La réglementation
Jeudi 30 avril 2026 à 19 h : Les accroissements – L'équilibre Forêt Gibier
Jeudi 07 mai 2026 à 19 h : Examen blanc
Samedi 16 mai 2026 à 09 h : La sylviculture (acte2) Arboretum de la Grand Mare
Samedi 30 mai 2026 à 09 h jusqu'à 17 h : Épreuves pratiques (options Tir - Tir à l'arc - Vénérerie)

Samedi 06 juin 2026 à 14 h : Brevet Grand Gibier - épreuves théoriques

Les épreuves pratiques de Vénérerie (reconnaître des sonneries) auront lieu le 30 mai 2026 à 08 h 30. Possibilité de suivre les modules de Chevreuil, Sanglier et Cerf pour ceux qui le désire sans aucun engagement en s'inscrivant au moins 8 jours à l'avance.

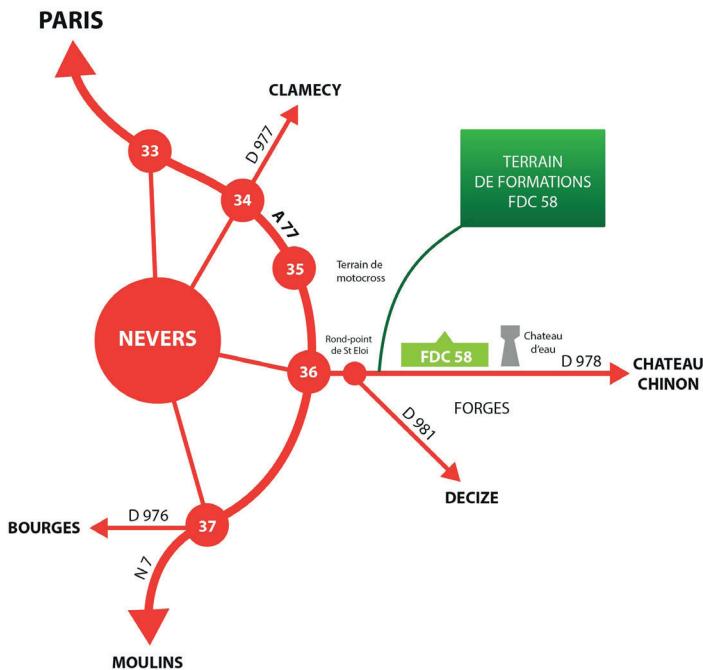
Quatre matinées d'entraînement aux épreuves pratiques seront organisées pour le tir à la carabine ou au fusil, pour le tir à l'arc ou pour la vénérerie.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 35 personnes.



Contact :
Robert LEMOINE (Président de l'ADCGG 58) : 06.15.96.06.86



Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
 Forges – 36 route du Morvan - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
 Tél. : 03 86 36 93 16 - Fax : 03 86 57 10 97
 E-mail: fdc@chasse-nature-58.com
 Site Internet : www.chasse-nature-58.com